

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



**EXTRAIT**  
**du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le jeudi 29 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 23 septembre 2022, s'est réuni en mairie dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, en séance publique.**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 23 septembre 2022
Nombre de présents	30	
Nombre de pouvoirs	5	Date de l'affichage : 04 octobre 2022
Suffrages exprimés	35	

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Didier ZARZUELO.

**ABSENTS ET EXCUSES :** M. Pascal DAGES, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, M. Pierre STETIN, M. Bruno JANOT.

**POUVOIRS :**

M. Pascal DAGES a donné pouvoir à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE,  
Mme Audrey LALOTTE, a donné pouvoir à M. Julien RELAUX,  
M. Benoît LAMIABLE, a donné pouvoir à Mme Marylène HENAULT,  
M. Pierre STETIN, a donné pouvoir à Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI,  
M. Bruno JANOT, a donné pouvoir à M. Yves LOUME.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Fanny MESPLET.

**OBJET : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUES DE LA VILLE : ABATTEMENT DE LA TAXE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016,

**VU** la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, et notamment l'article 68,

**VU** le Code général des impôts, et notamment l'article 1388 bis,

**VU** la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux de l'Office Public de l'Habitat (OPH) situés dans les quartiers politique de la ville Cuyès, Gond et Sablar pour la période 2017-2020 signée le 30 mars 2017 entre l'Office Public de l'Habitat des Landes, la ville de Dax, l'État et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**VU** l'avenant 1 à cette convention signée le 27 novembre 2020 entre l'Office Public de l'Habitat des Landes, la ville de Dax, l'État et la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

**VU** l'avis favorable de la COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE DU 21 SEPTEMBRE 2022.

**CONSIDERANT** que les logements sociaux bénéficient d'une exonération de plein droit d'une durée de 15 ans à compter de de leur construction. Cette exonération s'applique, y compris hors Quartiers Politique de la Ville (QPV), sans délibération préalable des collectivités,

**CONSIDERANT** que l'article 1388 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit par ailleurs une exonération de taxe foncière de 30% pour les logements sociaux en QPV ne bénéficiant plus de l'exonération des 15 ans. Cette exonération s'applique automatiquement, sauf délibération contraire de la commune et / ou de l'EPCI concernés,

**CONSIDERANT** que la Communauté d'Agglomération a conclu le 30 Mars 2017 avec l'Office Public de l'Habitat des Landes, la Ville de Dax et l'Etat une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux de l'OPH situés dans les quartiers politique de la ville Cuyès, Gond et Sablar, pour la période 2017-2020,

**CONSIDERANT** que cette convention porte sur 1169 logements sociaux des quartiers de Cuyès, du Gond et du Sablar à Dax (abattement de 152 884 €),

**CONSIDERANT** que cette convention a fait l'objet d'un avenant 1 signé le 27 novembre 2020, avenant destiné à prolonger le dispositif jusqu'en décembre 2022,

**CONSIDERANT** que l'avenant 2 a pour objet la prolongation du dispositif jusqu'en décembre 2023, en application de l'article 68 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

**SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,**

**APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville entre l'Office Public de l'Habitat des Landes, la Ville de Dax, l'État et la Communauté d'agglomération du Grand Dax, ci annexée,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°2 et tous les documents relatifs à ce dossier.

**Secrétaire de séance,  
Fanny MESPLET.**

**Délibéré en séance,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
pour copie conforme,**

A blue ink signature of Julien DUBOIS, written over a circular official stamp of the Municipality of Dax.

**Julien DUBOIS  
Maire de Dax  
Président du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

## Programmes d'actions 2020 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2020

Ville : Dax

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 470

Quartier prioritaire : Séron / Le Gond

Montant de l'abattement annuel : 55 300 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité Sur-entretien	Equipe dédiée de proximité :	2020	53 800 €	53 800 €	24 000 €	44 %
	- Renforcement du nettoyage: 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2020	23 000 €	23 000 €	14 000 €	60 %
Animation, lien social, vivre ensemble Travaux	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (Centre social)	2020	18 000 €	18 000 €	18 000 €	100 %
	- Réhabilitation Gond	2020	1 648 000€	1 648 000€		
<b>TOTAL</b>			<b>1 742 800€</b>	<b>1 742 800€</b>	<b>56 000 €</b>	<b>3,50%</b>

Date de réception en préfecture : 03/10/2022  
 Numéro de dossier : 4000887-20220930-20220929-10-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022



La Directrice Générale,  
 M. PERRONNE

## Programmes d'actions 2020 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2020

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Cuyès (Cuyès + Hondelatte)

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 435

Montant de l'abattement annuel : 70 731 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Equipe dédiée de proximité : gardien, agents techniques Renfort de la régie technique (4 personnes)	2020	163 000 €	163 000 €	48 900 €	30 %
Sur-entretien	- Renforcement du nettoyage confié à l'entreprise d'insertion AISJF pour favoriser l'emploi des locataires. Marché annuel : 52 000 €. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences) - Hondelatte (1 agent d'entretien à temps complet)	2020	37 000€	37 000€	11 100€	30%
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2020	4 800 €	4 800 €	4 800 €	100 %
Travaux	Installation de contrôles d'accès dans les entrées du quartier Cuyès Vandalisme	2020	80 371€ 3 300€	80 371€ 3 300€	80 371€ 3 300€	100% 100%
<b>TOTAL</b>	Travaux Hondelatte cheminement et éclairage		76 000€	76 000€	<b>403 471€</b>	<b>160 171 €</b> <b>39,7%</b>



La Direction Générale,  
*M. Perronne*  
M. PERRONNE

# Programmes d'actions réalisés dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2020

Ville : Dax

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 242

Quartier prioritaire : Sablar + Tonneliers+Europe

Montant de l'abattement annuel : 42 800 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2020	84 000€	84 000€	42 000 €	50 %
Sur-entretien	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2020	73 000 €	73 000 €	18 250 €	25 %
Animation, lien social	Mise à disposition de locaux	2020	1 200€	1 200€	1 200€	100%
Travaux	Préparation réhabilitation Lespes	2020	51 100€	51 100€	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>209 300€</b>	<b>209 300€</b>	<b>61 450 €</b>	<b>29,3%</b>

Copie de réception en préfecture  
 40244000887-20220930-20220929-10-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022



La Directrice Générale,

M. PERRONNE

## Programmes d'actions 2021 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : **2021**

Ville : **Dax**

Quartier prioritaire : **Cuyès (Cuyès + Hondelatte)**

Organisme : **OPH des Landes**

Nombre de logements dans le quartier : **435**

Montant de l'abattement annuel : **71 092 €**

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux d'abattement TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité</b>	Equipe dédiée de proximité : gardien, agents techniques (4 personnes) Renfort de la régie technique	2021	168 000 €	168 000 €	50 400 €	30 %
<b>Sur-entretien</b>	- Renforcement du nettoyage confié à l'entreprise d'insertion AISIF pour favoriser l'emploi des locataires. Marché annuel : 52 000 €. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences) - Hondelatte (1 agent d'entretien à temps complet)	2021	36 700	36 700€	11010 €	30%
<b>Animation, lien social, vivre ensemble</b>	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2021	4800 €	4800 €	4800 €	100 %
<b>Travaux</b>	Installation de contrôles d'accès dans 10 entrées du quartier Cuyès	2021	81 338€	81 338€	81 338€	100%
<b>TOTAL</b>				<b>342838 €</b>	<b>164 548 €</b>	<b>48%</b>

Date de réception en préfecture : 03/10/2022  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

## Programmes d'actions 2021 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2021  
 Ville : Dax  
 Quartier prioritaire : Séron / Le Gond  
 Organisme : OPH des Landes  
 Nombre de logements dans le quartier : 470  
 Montant de l'abattement annuel : 54 276 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de
						valorisation
Renforcement de la présence du personnel de proximité Sur-entretien	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2021	75 000 €	75 000 €	30 000 €	TFPB 40 %
	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2021	23 000 €	23 000 €	6 900 €	30 %
Animation, lien social, vivre ensemble Travaux	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (centre social)	2021	18 000 €	18 000 €	18 000 €	100 %
	-Travaux suite à vandalisme	2021	4000€	4000€	4000€	100%
	-Modernisation des ascenseurs		20000€	20000€	2000€	10%
<b>TOTAL</b>			<b>4 840 000€</b>	<b>60 900 €</b>		<b>1%</b>

Date de réception en préfecture : 03/10/2022  
 Numéro de télésuivi : 214000887-20220930-20220929-10-DE  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

## Programmes d'actions 2021 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : **2021**

Ville : **Dax**

Quartier prioritaire : **Sablar + Tonneliers+Europe**

Organisme : **OPH des Landes**

Nombre de logements dans le quartier : **242**

Montant de l'abattement annuel : **42 851 €**

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité</b>	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2021	60 000€	60 000€	30 000 €	50 %
<b>Sur-entretien</b>	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2021	70 000 €	70 000 €	17 500 €	25 %
<b>Animation, lien social</b>	Mise à disposition de locaux	2021	3 600€	3 600€	3 600€	100%
<b>Travaux modernisation</b>	Ascenseurs	2021	10021€	10021€	2000€	20%
<b>TOTAL</b>			<b>143 621€</b>	<b>143 621€</b>	<b>53 100 €</b>	<b>37%</b>

Date de réception en préfecture : 03/10/2022  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

## Programmes d'actions 2022 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2022

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Cuyès (Cuyès + Hondelatte)

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 435

Montant de l'abattement annuel : 71 092 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité</b>	Equipe dédiée de proximité : gardien, agents techniques (4 personnes) Renfort de la régie technique	2022	168 000 €	168 000 €	50 400 €	30 %
<b>Sur-entretien</b>	- Renforcement du nettoyage confié à l'entreprise d'insertion AISIF pour favoriser l'emploi des locataires. Marché annuel : 52 000 €. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences) - Hondelatte (1 agent d'entretien à temps complet)	2022	36 700	36 700€	11010 €	30%
<b>Animation, lien social, vivre ensemble</b>	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2022	4800 €	4800 €	4800 €	100 %
<b>Travaux</b>	Installation de contrôles d'accès dans 10 entrées du quartier Cuyès	2022	81 338€	81 338€	81 338€	100%
<b>TOTAL</b>				<b>342838 €</b>	<b>164 548 €</b>	<b>48%</b>



## Programmes d'actions 2022 dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2022

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Sablar + Tonneliers+Europe

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 242

Montant de l'abattement annuel : 42 851 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2022	60 000€	60 000€	30 000 €	50 %
Sur-entretien	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2022	70 000 €	70 000 €	17 500 €	25 %
Animation, lien social	Mise à disposition de locaux	2022	3 600€	3 600€	3 600€	100%
Travaux modernisation	Ascenseurs	2022	10021€	10021€	2000€	20%
<b>TOTAL</b>				<b>143 621€</b>	<b>53 100 €</b>	<b>37%</b>

Date de réception en préfecture : 03/10/2022  
 Numéro de télésaisine : 4000887-20220930-20220929-10-DE  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022

## Annexe 1: Programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2023

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Sablar + Tonneliers+Europe

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 242

Montant de l'abattement annuel : 42 851 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
<b>Renforcement de la présence du personnel de proximité</b>	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2023	60 000€	60 000€	30 000 €	50 %
<b>Sur-entretien</b>	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2023	70 000 €	70 000 €	17 500 €	25 %
<b>Animation, lien social</b>	Mise à disposition de locaux	2023	3 600€	3 600€	3 600€	100%
<b>Travaux</b>	Réhabilitation Lespes	2023	6 400000€	6 400000€		0
<b>TOTAL</b>			<b>6 533 600€</b>	<b>6 533 600€</b>	<b>51 100 €</b>	<b>1%</b>

Procès de réception en préfecture  
4000887-20220930-20220929-10-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2022  
Date de réception préfecture : 03/10/2022

## Annexe 1: Programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2023

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Cuyès (Cuyès + Hondelatte)

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 435

Montant de l'abattement annuel : 71 092 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Equipe dédiée de proximité : gardien, agents techniques Renfort de la régie technique (4 personnes)	2023	168 000 €	168 000 €	50 400 €	30 %
Sur-entretien	- Renforcement du nettoyage confié à l'entreprise d'insertion AISIF pour favoriser l'emploi des locaux. Marché annuel : 52 000 €. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences) - Hondelatte (1 agent d'entretien à temps complet)	2023	36 700	36 700€	11 010€	30%
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	2023	4800 €	4800 €	4800 €	100 %
Travaux	Installation de contrôles d'accès dans les entrées du quartier Cuyès Participation financière pour la réhabilitation de la « barre commerciale » - quartier Cuyès	2023	50000€ 100000€	50000€ 100000€	50000€	100%
<b>TOTAL</b>				<b>411 500€</b>	<b>133 210 €</b>	<b>32%</b>

## Annexe 1: Programmes d'actions prévisionnels dans le cadre de l'abattement de TFPB

Année : 2023

Ville : Dax

Quartier prioritaire : Séron / Le Gond

Organisme : OPH des Landes

Nombre de logements dans le quartier : 470

Montant de l'abattement annuel : 54 276 €

Axes	Actions	Calendrier	Dépenses réalisées	Financement bailleur	Dépenses valorisées TFPB	Taux de
						valorisation
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Equipe dédiée de proximité : 2 personnes	2023	53 800 €	53 800 €	21 520 €	TFPB 40 %
	- Renforcement du nettoyage. 2 passages par semaine (1 sur les autres résidences)	2023	23 500 €	23 500 €	9 400 €	40 %
Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (centre social)	2023	18 000 €	18 000 €	18 000 €	100 %
	-Travaux suite à vandalisme	2023	4000€	4000€	4000€	100%
	-Modernisation des ascenseurs		20000€	20000€	2000€	10%
	-Réhabilitation Séron		4700 000€	4 700000€		
<b>TOTAL</b>			<b>4 819 300€</b>	<b>54 920 €</b>	<b>1%</b>	

Copie de réception en préfecture  
 4421400887-20220930-20220929-10-DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2022  
 Date de réception préfecture : 03/10/2022



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

## **Avenant N°2 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville**

### **Entre les soussignés :**

L'Office Public de l'Habitat des Landes, représenté par Madame Maryline PERRONNE, Directrice Générale, ci-après dénommé l'OPH,

D'une part,

et

La Communauté d'agglomération du Grand Dax, représentée par son 5ème Vice-Président Monsieur Hikmat CHAHINE, ci-après dénommée l'EPCI ;

La Ville de Dax, représentée par son Maire Monsieur Julien DUBOIS, ci-après dénommée Ville de Dax ;

L'État, représenté par Madame Françoise TAHÉRI, préfète du département des Landes,

D'autre part,

### **Il est convenu ce qui suit**

#### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Une convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été signée le 30 mars 2017 pour les logements sociaux de l'OPH situés dans les quartiers politique de la ville Cuyès, Gond et Sablar pour la période 2017-2020

L'article 1388 bis du code général des impôts dispose que cette mesure fiscale d'abattement TFPB s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2023.

Conformément aux dispositions relatives au suivi de la mise en œuvre de cet abattement TFPB, l'OPH a transmis les éléments de mise en œuvre de cette mesure au titre des années 2018 à 2022, ainsi que de prévisionnel 2023.

Les partenaires du dispositif s'accordent sur la qualité des actions menées et sur l'utilité de les voir se poursuivre dans les quartiers politique de la ville.

Aussi, le préambule, les articles II et VI de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB sont modifiés comme suit.

#### **Article 2 : Préambule**

Le quatrième alinéa du préambule est complété comme suit :

« Cet abattement est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances pour 2022 (article 1388 bis du code général des impôts) »

#### **Article 3 : II. Construction du programme d'actions**

Le dernier alinéa est modifié comme suit :

« Conformément au II de l'article 1388 bis du CGI, un abattement de 30 % sur la valeur locative servant de base à la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera consenti entre 2016 et 2023 pour les logements décrits ci-dessus.

Le programme d'actions prévisionnel 2023 figure en annexe 1. »

#### **Article 4 : VI. Evaluation**

Un dernier alinéa est rajouté :

« Les programmes d'actions 2020-2022 figurent en annexe 1 ».

#### **Article 5 : Autres dispositions**

Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Fait en 4 exemplaires à Mont-de-Marsan, le

**Pour l'OPH des Landes**  
La Directrice Générale  
Madame Maryline PERRONNE

**Pour la Communauté d'agglomération  
du Grand Dax**  
Pour le Président, le 5ème Vice-Président  
Monsieur Hikmat CHAHINE

**Pour la Ville de Dax**  
Le Maire  
Monsieur Julien DUBOIS

**Pour l'Etat**  
La préfète des Landes  
Madame Françoise TAHÉRI